

DESCRIPTIF DU MÉTIER

Le technicien de l'intervention sociale et familiale est un professionnel du travail social qui exerce son activité dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale. Il exerce dans le respect de la définition du travail social figurant à l'article D. 142-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Son intervention s'effectue dans le respect du projet institutionnel et de l'expression de la demande de la personne accueillie ou accompagnée.

Il intervient auprès de personnes qui ont besoin d'aide lors de circonstances particulières : décès, hospitalisation, grossesse pathologique, naissance, longue maladie, handicap, difficultés sociales, etc. Il accompagne les familles, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou en situation d'exclusion. Son objectif est de préserver leur autonomie et de les soutenir, en les aidant dans leur quotidien. Ces interventions s'effectuent au domicile, habituel ou de substitution de la famille ou de la personne aidée, dans son environnement proche ou en établissements sociaux et médico-sociaux. Il est employé en grande majorité par les associations d'aide à domicile ou les établissements sociaux et médico-sociaux comme les structures d'accueil pour personnes en situation de handicap, résidences pour personnes âgées, centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) centres maternels foyers de l'enfance, etc... Il intervient à toutes les étapes du projet personnalisé dans le respect du droit et des libertés des personnes dont il veille à favoriser l'expression, la participation et l'autodétermination. Il accompagne les apprentissages et soutient le développement des capacités de socialisation, d'autonomie et d'insertion des personnes. Il participe à l'organisation de la vie quotidienne dans l'établissement et anime des temps individuels et collectifs. Il contribue au développement de la vie familiale et soutient tout particulièrement la fonction parentale par exemple en aidant à prendre soin du nourrisson si les parents sont dans l'impossibilité temporaire de faire face au quotidien (hospitalisation, handicap, etc.). Il peut intervenir dans le cadre de la protection de l'enfance, à la demande des services du département quand il y a notamment maltraitance, violence ou divorce difficile. Lorsque la garde de l'enfant est retirée aux parents, il peut être amené à participer aux visites en présence de tiers et à en assurer le bon déroulement. Il conduit des actions individuelles ou collectives dans le cadre d'un travail d'équipe et partenarial nécessaire à la coordination des activités, à la continuité de l'accompagnement et à la qualité du service rendu à la personne et à son entourage.



**POUR EN SAVOIR
PLUS SUR LA
FORMATION**

DURÉE ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation se déroule sur 2 années (22 mois). Son objectif est de préparer à l'obtention du Diplôme d'Etat de TISF grâce à l'acquisition de compétences dans 3 domaines (blocs de compétences) :

Bloc de compétences 1 : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours

Bloc de compétences 2 : (dit de « spécialité ») : Accompagner le(s) parent(s) / futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale

Bloc de compétences 3 : S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours

La communication, une compétence transversale :

La communication a été intégrée en tant que compétence transversale qui traverse l'ensemble des activités du technicien de l'intervention sociale et familiale.

A l'entrée en formation, les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de la certification globale ou ceux inscrits dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation, de leur expérience professionnelle et personnelle. A l'issue de ce positionnement, ils peuvent bénéficier, sur leur demande, de dispenses de formation et d'épreuves de certification et/ou d'allègements de formation, selon les modalités réglementaires (consultables sur notre site Internet).

MÉTHODES MOBILISÉES

- Alternance entre formation théorique (950 heures) et formation pratique (1050 heures)
- Pédagogies actives : travaux en sous-groupes, projets collectifs, ateliers, mises en situation
- Accompagnement personnalisé
- Evaluation continue des compétences acquises
- Ateliers d'analyse de la pratique professionnelle
- Plateforme numérique Moodle

Les enseignements liés au Bloc de compétences 2 sont spécifiques aux apprenants TISF (Bloc de « spécialité »). Des modules de formation sont communs avec les apprenants ME (Moniteur Educateur) sur les Blocs de compétences 1 et 3.

PUBLICS

Formation accessible aux :

- Personnes en formation initiale, poursuite d'études (scolaire ou supérieure)
- Salariés, professionnels du sanitaire et social
- Demandeurs d'emploi
- Personnes en reconversion

VOIES D'ACCÈS

- Formation initiale - Demandeur d'emploi (voie directe ; financement de parcours par la Région Nouvelle-Aquitaine)
- Contrats d'apprentissage (apprentissage, professionnalisation ; financement employeur / OPCO)
- Autres statuts en situation d'emploi (financement par employeur / OPCO / transitions pro)
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)

PRÉ-REQUIS

L'accès à la formation n'exige pas de prérequis.

Aucun diplôme exigé pour s'inscrire aux épreuves de sélection.

MODALITÉS D'ACCÈS

Epreuve de sélection organisée par Polaris Formation et comprenant, conformément à la réglementation (à l'exception des candidats admis de droit*) :

L'admission est subordonnée au dépôt d'un dossier auprès de l'établissement de formation et à un entretien. Cet entretien, d'une durée de trente minutes, est destiné à évaluer la manière dont le candidat envisage la fonction de technicien de l'intervention sociale et familiale ainsi que son aptitude et sa motivation à l'exercice de la profession. Il est conduit à partir d'une note rédigée au préalable par le candidat.

* Sont admis de droit en formation à la suite du dépôt de leur dossier de candidature : Les lauréats de l'Institut de l'engagement ; Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ; Les candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs domaines de compétences du diplôme d'Etat de TISF (de l'arrêté du 25 avril 2006) ; Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'Etat de TISF (de l'arrêté du 01 juillet 2024).

DÉLAIS D'ACCÈS

Une session par an (dates des sélections et des entrées en formation sur notre site internet).

COÛT DE LA FORMATION

CANDIDAT.E.S SCOLAIRES	
Frais de sélection	Ecrit : 40 € Oral : 50 €
Droits d'inscription	100 €
Frais de scolarité par année	Prise en charge par la Région
CANDIDAT.E.S EN SITUATION D'EMPLOI	
Frais pédagogiques	Sur devis, Nous consulter

LE DIPLÔME

Diplôme d'Etat de niveau 4 délivré par le Ministère du travail, de la santé et des solidarités

MODALITÉS

DE CERTIFICATION

Par blocs de compétences validés séparément et évaluation de la formation pratique :

- Bloc 1 : note de réflexion et 1 soutenance
- Bloc 2 : dossier de pratiques professionnelles et 1 soutenance
- Bloc 3 : 1 étude de cas (devoir sur table)

POURSUITE D'ÉTUDES

- Autre Diplôme d'Etat du travail social de même niveau : DE Moniteur-Educateur (équivalence Blocs de compétences 1 et 3)
- Toutes formations de niveau postbac, notamment dans le secteur social et médico-social (Diplômes d'Etat d'Educateur Spécialisé, Educateur de Jeunes Enfants, Conseiller en Economie Sociale et Familiale, BTS Economie Sociale et Familiale...)

LIEU DE FORMATION

POLARIS Formation, site d'Isle : 2, rue du Buisson à Isle

CONTACTS

par le site internet :

www.polaris-formation.fr

par courriel :

accueil.isle@polaris-formation.fr

par courrier :

POLARIS Formation

2, rue du Buisson 87170 Isle

par téléphone :

05 55 34 34 34

Responsable du pôle des formations à l'accompagnement socio-éducatif : Ludovic GERMANEAU

Juillet 2024 N° Déclaration : 74870000187

